



## CONVENTIONS DE PARTENARIAT POLE AZUR PROVENCE – CCI NICE Côte d'Azur – Syndicat Mixte des Transports Sillages – Club des Entrepreneurs

**INVITATION**

### CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Pôle Azur Provence - CCI Nice Côte d'Azur - Syndicat Mixte des Transports Sillages  
Club des Entrepreneurs

Auribeau-sur-Stagne • Grasse • Mouans-Sartoux • Pégomas • La Roquette-sur-Stagne

C'est ce Vendredi 2 juillet 2010 qu'aura lieu la « signature officielle » de deux conventions de partenariat entre :

- le Pôle Azur Provence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, pour la gestion des déchets sur la zone d'activités de la Fénerie à Pégomas ;
- le Pôle Azur Provence, le Syndicat Mixte des Transports Sillages, la CCI Nice Côte d'Azur et le Club des Entrepreneurs, pour la mise en œuvre d'une démarche PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) sur les zones d'activités du Plan de Grasse et de la zone de l'Argile à Mouans-Sartoux.

La signature se déroulera sous la présidence de M. Jean-Pierre Leleux, Sénateur Maire de Grasse, Président de la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, M. Paul Di Natale, Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, M. François Reyne, Président du Syndicat Mixte des Transports Sillages et M. Jacques Pain, Président du Club des Entrepreneurs

Salle du Conseil de Communauté Pôle Azur Provence,  
de 9h00 à 10h30.

## Programme de la matinée

9H00-9H15	Accueil petit déjeuner
9H15-10H15	Discours <ul style="list-style-type: none"><li>- M. Jean-Pierre LELEUX, Président de la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence</li><li>- M. Paul DI NATALE, Vice Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur</li><li>- M. François REYNE, Président du Syndicat Mixte des Transports Sillages</li><li>- M. Jacques PAIN, Président du Club des Entrepreneurs</li></ul>
10H15	Signature officielle des deux conventions de partenariat.

## La convention de partenariat entre Pôle Azur Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur pour la gestion des déchets sur la zone d'activités de la Fénerie à Pégomas .

La situation dans les Alpes-Maritimes est très préoccupante du fait de la fermeture depuis le 17 juillet 2009 du seul site de stockage de déchets non dangereux : La Glacière. Ce site accueillait 300 000 tonnes de déchets par an dont 100 000 tonnes issues des entreprises sur les 1 300 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés produits dans les Alpes-Maritimes.

De plus, La Loi Grenelle de l'environnement fixe des objectifs ambitieux :

- atteindre 75% de recyclage des déchets d'entreprises,
- réduire de 7% la quantité de déchets produits,
- réduire de 15% la quantité de déchets stockés ou incinérés, d'ici 2012.

Sur le périmètre du Pôle Azur Provence, plus de 1 300 entreprises sont implantées sur 13 zones d'activités dont 10 zones sont directement impactées par la fermeture de La Glacière.

Afin d'aider les entreprises du territoire à optimiser la valorisation de leurs déchets, le Pôle Azur Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont décidé de travailler ensemble sur des actions liées au Développement Durable sur certaines zones d'activités en démarrant avec La Fénerie à Pégomas (45 entreprises), comme opération pilote.

Le Pôle Azur Provence collecte actuellement sur la Zone d'Activités de la Fénerie les déchets suivants : déchets industriels assimilables aux ordures ménagères, tri sélectif, cartons et films plastiques.

Deux entreprises ont également choisi l'application de la redevance spéciale (dont le montant est fixé en fonction du service rendu).

### Objectifs de cette convention de partenariat ?

- Réduire les quantités de déchets à la source
- Favoriser les filières de valorisation
- Faciliter le respect de la réglementation
- Optimiser les coûts de collecte et traitement par une gestion mutualisée des déchets.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur va ainsi accompagner techniquement la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence dans la mise en place et l'avancement de cette opération en lui mettant à disposition l'ensemble des ressources d'expertise qui seront nécessaires pour mener à bien le projet, à savoir : réaliser des pré diagnostics déchets, informer les entreprises sur les filières de valorisation matière existantes, proposer des scénarii de collecte et aider à la mise en œuvre de l'opération.

Sur la base de ces préconisations, le Pôle Azur Provence mettra ensuite à disposition les moyens nécessaires pour la réussite du projet dans son domaine de compétence.

La présente convention est conclue pour une période de trois ans et n'engage aucun coût pour le Pôle Azur Provence.

Des conventions similaires ont été signées entre la Chambre du Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et la Ville de Cannes, et Mougins puis avec le SIVADES, rendant la démarche cohérente sur l'ouest du département.

**La convention de partenariat entre le Pôle Azur Provence, le Syndicat Mixte des Transports Sillages, la CCI Nice Côte d'Azur et le Club des Entrepreneurs, pour la mise en œuvre d'une démarche PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) sur les zones d'activités du Plan de Grasse et de la zone de l'Argile à Mouans-Sartoux.**

Les difficultés de déplacements constituent un des problèmes majeurs de la Côte d'Azur. On observe ainsi une saturation croissante du réseau routier et autoroutier, avec des impacts négatifs tant sur l'environnement que sur la qualité de vie et l'activité économique. Sont ainsi pénalisés les habitants, les actifs, les visiteurs et les entreprises de notre département.

Face à cette situation, les collectivités locales ont engagé à juste titre une politique de développement des transports en commun et des modes doux : amélioration du service ferroviaire, Plans de Déplacements Urbains, réalisation de transports en commun en site propre...

Pour que le report vers des modes alternatifs à la voiture individuelle soit optimal, il est essentiel que cette politique intègre autant que possible les besoins des entreprises et des actifs en matière de déplacements et que l'accent soit porté sur l'aide au changement de comportement.

Dans ce contexte, les entreprises implantées sur des zones d'activité ont un rôle essentiel à jouer au travers des Plans de Déplacements Inter Entreprises (PDIE).

### Qu'est-ce qu'un PDIE ? :

Il s'agit d'une démarche d'analyse et d'optimisation des modes de transport, destinée à promouvoir une gestion durable des déplacements de ses salariés et visiteurs liés à l'activité de l'entreprise ou d'une zone d'activités.

Les intérêts sont multiples pour les salariés, l'entreprise et l'environnement notamment :

- Réduction du coût lié aux déplacements,
- Réduction du stress et de la fatigue liés aux déplacements,
- Réduction des accidents de trajet domicile-travail,
- Maîtrise du stationnement,
- Valorisation de l'image citoyenne et responsable,
- Réduction des frais occasionnés par les déplacements,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction du bruit,
- Cohérence avec la politique des transports publics.

### Etat des PDE/PDIE dans les Alpes-Maritimes :

- Lancés : Zone de Carros, Clubs des dirigeants de Sophia-Antipolis, Groupe La Poste, CG06, Thales Alenia Space, Texas instrument, ...
- En cours de lancement : Ville de Cannes, ZA Cannes-Mandelieu, Arénas, Préfecture

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, le Syndicat Mixte des Transports SILLAGES et le Club des entrepreneurs du Pays Grassois concernant la mise en œuvre des démarches de PDIE sur les zones d'activités du pays Grassois suivantes :

- Plan de Grasse
- Zone de l'Argile à Mouans-Sartoux.

### A quel titre interviennent les acteurs ?

- Le Pôle Azur Provence est compétent en matière de politique « déplacements » sur son territoire.
- Le Syndicat de Transports Mixte Sillages a inscrit cette action dans son PDU (Plan de déplacement urbain).
- La CCI NCA en tant qu'expert sur les questions PDE/PDIE de par son expérience sur les Alpes-Maritimes.
- Le Club des Entrepreneurs en sa qualité de fédérateur et de contact privilégié auprès des entreprises du territoire.
- Les entreprises et leurs salariés, car rien ne peut se faire sans une démarche volontaire des principaux concernés.

---

### Informations et Contacts :

Muriel Courché

Relations presse Pôle Azur Provence

Tél. : 04 97 01 12 70 – Gsm : 06 68 93 02 42 – mail : [mcourche@poleazurprovence.com](mailto:mcourche@poleazurprovence.com)

Katia Torelli

Direction du service Environnement et Cadre de vie Pôle Azur Provence

Tél : 04 97 05 22 05 – mail : [ktorelli@poleazurprovence.com](mailto:ktorelli@poleazurprovence.com)

Céline Bourel

Direction de la Construction, du Patrimoine et des Déplacements Pôle Azur Provence

Tél : 04 97 01 12 74 – mail : [cbourel@poleazurprovence.com](mailto:cbourel@poleazurprovence.com)

